



STRATÉGIE RELATIVE À LA GESTION DE L'INFORMATION ET À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard



Table des matières

1

Introduction

3

Gouvernance

4

Objectif de la
stratégie

5

Principes directeurs

6

Leviers ministériels

7

Thème stratégique 1 :
Gouvernement
numérique

8

Thème stratégique 2 :
Innovation et
modernisation

8

Thème stratégique 3 :
Données et
renseignements

8

Thème stratégique 4 :
Sécurité et protection de
la vie privée

9

Thème stratégique 5 :
Gouvernance
participative

10

Objectifs
stratégiques

10

Évaluer notre
réussite

Introduction

Placer les Insulaires au cœur des décisions

DIRECTIONS STRATÉGIQUES DU GOUVERNEMENT TIRÉES DU DISCOURS DU TRÔNE 2019

Améliorer la vie de tous



- Rendre la vie plus abordable
- Garantir l'accès à la propriété et l'abordabilité du logement
- Renforcer notre économie et multiplier les possibilités d'emploi
- Préserver et protéger notre environnement naturel
- Faire face aux changements climatiques
- Nous rapprocher de nos Premières Nations
- Soutenir notre culture et notre patrimoine

Prendre soin de notre population



- Offrir des soins de santé plus proactifs et efficaces
- Offrir des soutiens accessibles en santé mentale
- Vieillir dans la dignité et le respect
- Investir dans les générations de demain
- Encourager l'apprentissage continu et le développement des compétences
- Établir des communautés branchées

Respecter et écouter nos gens



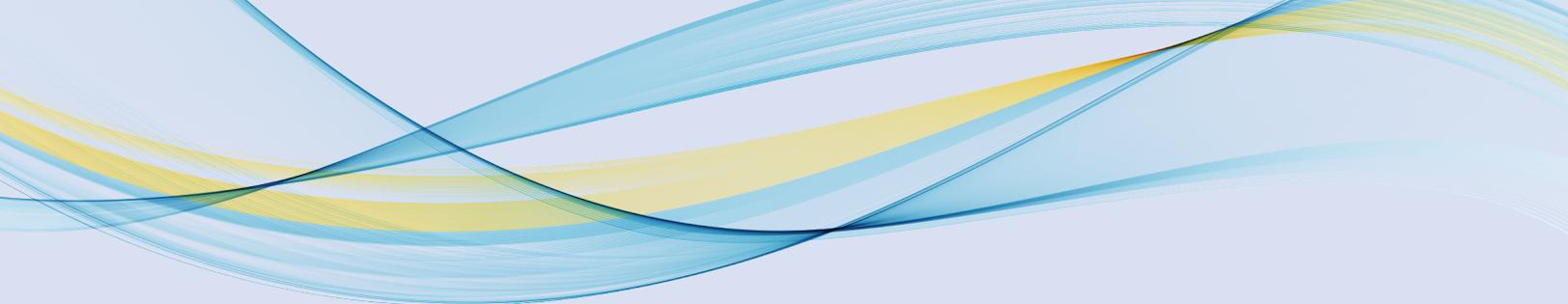
- Renforcer la confiance et l'intégrité dans notre système politique
- Établir un gouvernement qui fait de nouveau preuve de responsabilité
- Faire participer les Insulaires à notre avenir collectif
- Faire en sorte que l'idéal insulaire devienne une réalité pour tous

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard s'est engagé à favoriser le renforcement de notre population et de nos collectivités, de notre croissance économique, et des avancées pour les citoyens. Malgré sa petite taille, l'Île-du-Prince-Édouard ne manque pas d'ambition. L'Île-du-Prince-Édouard partage la même direction que d'autres administrations publiques dans leurs efforts visant à offrir à leurs citoyens les meilleurs services qui soient. Nos citoyens souhaitent accéder aux mêmes services fournis par les plus grandes administrations. La taille de la province représente à la fois des possibilités et des défis pour le gouvernement en ce qui a trait à la gestion des ressources, des programmes et des services. Nous tirons avantage de notre

petite taille en ce sens qu'il est plus facile pour nous de nous réunir pour collaborer, planifier et élaborer des stratégies afin de créer une expérience de qualité pour les citoyens et les fournisseurs de services. Le fait de devoir partager des ressources limitées et de faire preuve de discernement et de prudence dans nos investissements constitue l'un de nos défis. Afin de réaliser de manière harmonieuse la prestation des services aux citoyens, l'amélioration des possibilités de collaboration interministérielle du gouvernement doit devenir pratique courante.

Comme il est précisé dans le discours du Trône et les activités gouvernementales, la gestion de l'information et la technologie de

l'information ont une incidence considérable sur la réalisation des directions stratégiques du gouvernement. Les directions stratégiques du gouvernement reposent sur la qualité des données et des renseignements, des plateformes numériques et de l'infrastructure technologique. Les outils électroniques viennent en aide au gouvernement en ce qui a trait à la collaboration, la communication, l'information et la mobilisation auprès des collectivités, des établissements d'enseignement, des entreprises et des particuliers. Une infrastructure provinciale moderne, comme Internet haute vitesse, permet aux citoyens, aux entrepreneurs, aux entreprises et aux collectivités d'avoir un accès à l'information et aux services.



Dans l'ensemble du gouvernement, les données et les renseignements orientent les décisions fondées sur les données probantes. L'engagement envers un gouvernement ouvert et transparent présuppose un meilleur accès public aux données tout en garantissant la sécurité et la protection des données des citoyens.

La province investit des fonds pour des dépenses en capital dans les domaines de l'éducation, de la santé, du transport et de la technologie des communications. Une partie de ces fonds est consacrée à

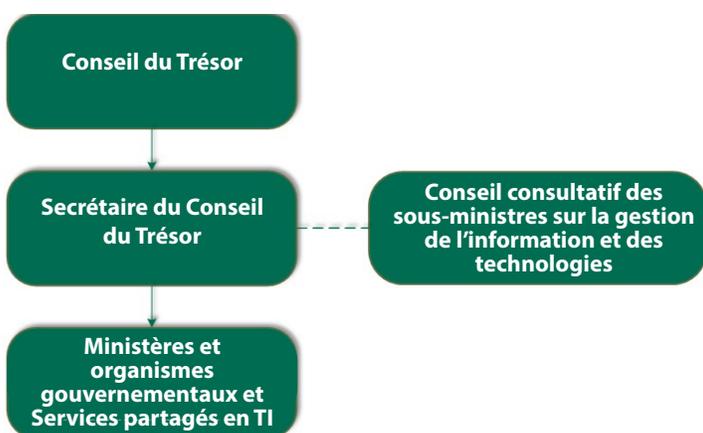
l'utilisation et à la mise en place de technologies de l'information. Pour l'exercice financier 2018-2019, le gouvernement s'est engagé à verser environ 7,0 % de son budget des dépenses en capital et 1,7 % de son budget de fonctionnement consolidé dans les technologies de l'information. À mesure de l'évolution de la technologie, nous devons répondre aux attentes du public. Cependant, nous devons être conscients que nous investissons l'argent des contribuables de manière stratégique et que nous avons la responsabilité d'exercer une gestion financière saine et de vivre selon nos moyens.

Gouvernance

Secrétaire du Conseil du Trésor

En novembre 2017, le gouvernement a mis à jour la politique du Conseil du Trésor concernant la planification et la gestion de la technologie de l'information au gouvernement. L'article 16 des politiques et procédures du Conseil du Trésor présente la politique du gouvernement concernant l'autorité, la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes relativement à la technologie de l'information.

Le secrétaire du Conseil du Trésor veille à la gouvernance et à l'administration de la technologie de l'information au sein du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Le secrétaire maintient la direction stratégique de la technologie de l'information, veille à ce que la technologie de l'information soit conforme aux directions stratégiques du gouvernement, et assure la surveillance de l'harmonisation des stratégies en matière de technologie de l'information avec les objectifs opérationnels de la province de l'Île-du-Prince-Édouard.



Ministères et organismes du gouvernement et Services partagés en technologie de l'information

Les ministères et organismes du gouvernement et les Services partagés en technologie de l'information travaillent en collaboration sur la mise en œuvre et l'utilisation des ressources relatives à la gestion de l'information et à la technologie de l'information au sein du gouvernement.

Conseil consultatif des sous-ministres sur la gestion de l'information et de la technologie

Le Conseil consultatif des sous-ministres sur la gestion de l'information et des technologies (CCSMGIT) a la responsabilité d'assurer un rôle de leadership relativement à l'utilisation stratégique de l'information et de la technologie dans l'ensemble du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, dont le fonctionnement et l'évolution du site Web du gouvernement. Le CCSMGIT offre aux sous-ministres un forum visant à influencer la politique, la planification, la stratégie et les investissements en matière d'information et de technologie pour le gouvernement. Le Secrétariat du Conseil du Trésor, par l'entremise du CCSMGIT, bénéficie directement des conseils et d'une expertise de haut niveau sur des questions portant sur les investissements dans la technologie de l'information, la gestion des risques, ainsi que la protection des renseignements. Le CCSMGIT est composé du greffier du Conseil exécutif, du secrétaire du Conseil du Trésor et des sous-ministres de divers ministères. Le secrétaire du Conseil du Trésor préside le CCSMGIT avec le soutien du chef des opérations des Services partagés en technologie de l'information qui agit à titre de secrétaire du CCSMGIT.

Objectif de la stratégie

Le gouvernement reconnaît l'importance d'une stratégie pangouvernementale pour la gestion de l'information et la technologie de l'information. Cette stratégie couvre les deux prochains exercices, jusqu'en 2021. Cette période permet de mettre en place les éléments de base pendant que nous nous penchons sur l'élaboration d'un plan stratégique plus complet à long terme. Cette planification permettra au gouvernement de tirer parti des futurs changements technologiques et d'améliorer la gestion de l'information et la technologie de l'information pour la prestation des services aux Insulaires.

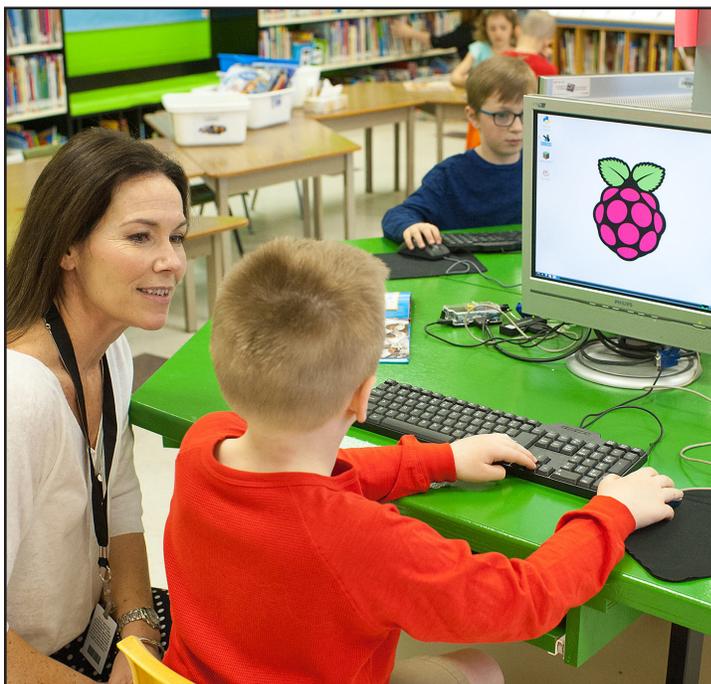
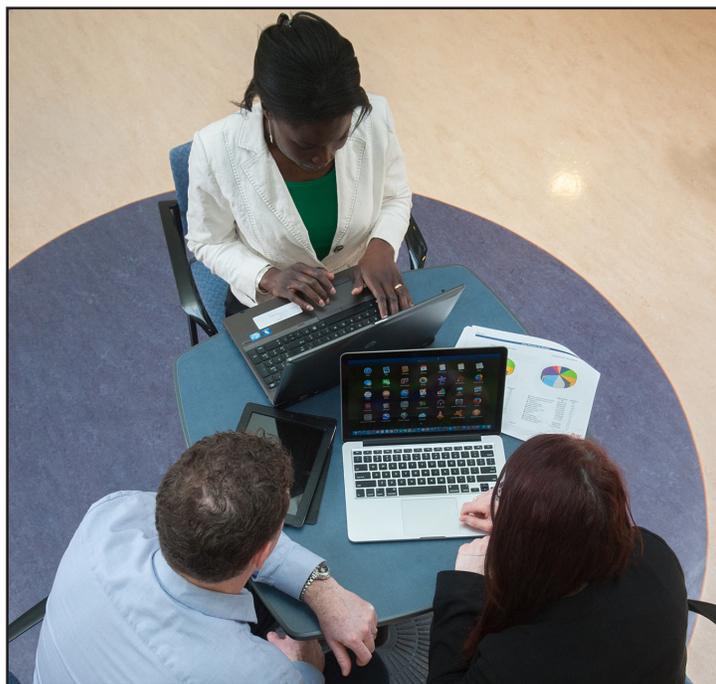
Un plan de gestion de l'information porte sur la gestion des données et un plan de la technologie de l'information porte sur la gestion des technologies. L'approche du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard concernant la gestion de l'information et la

planification de la technologie de l'information consiste à les combiner en une seule stratégie. Les composantes de la gestion de l'information portent sur la façon dont le gouvernement assure la confidentialité des renseignements, transforme les données au moyen d'analyses pour la prise de décision et traite les données ouvertes pour les mettre à disposition des citoyens et des entreprises. La planification de la technologie de l'information est axée sur les initiatives telles que la modernisation de l'infrastructure technologique du gouvernement et la prestation des services numériques.

La Stratégie relative à la gestion de l'information et à la technologie de l'information pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard englobe une approche pangouvernementale. Elle définit les orientations pour l'ensemble du gouvernement, tout en offrant aux ministères

le contexte nécessaire pour incorporer des composantes de gestion de l'information et de technologie de l'information dans leurs plans d'activités. Toutes les stratégies et initiatives ministérielles futures doivent être compatibles avec la stratégie, et le gouvernement investira dans des initiatives qui respectent les thèmes stratégiques décrits dans la stratégie.

Cette stratégie s'applique aux principaux ministères. Les autres entités, dont Santé Î.-P.-É., la Direction des écoles publiques et la Commission scolaire de langue française, comme décrites dans la *Financial Administration Act* (loi sur l'administration financière), qui reçoivent leur financement du Conseil du Trésor, devraient rester en droite ligne avec l'esprit et le but de cette stratégie et aligner sur celle-ci leurs plans de gestion de l'information et de technologie de l'information.



Principes directeurs

Le CCSMGIT a approuvé des principes directeurs pour toute nouvelle initiative relative à la gestion de l'information et à la technologie de l'information élaborée et mise en place au sein du gouvernement. Chaque ministère doit intégrer la gestion de l'information et la technologie de l'information dans les procédés opérationnels et s'efforcer d'intégrer ces principes aussi souvent que possible.

Approche axée sur le citoyen, un facteur déterminant

Lors de la conception et de la prestation des services, nous adopterons une perspective axée sur les citoyens, portant sur les besoins, les perspectives et la satisfaction des citoyens et des entreprises. Une approche axée sur le citoyen se concentre sur le gouvernement « de l'extérieur vers l'intérieur », et les citoyens déterminent la façon dont nous fournissons des services par l'intermédiaire de multiples canaux. Les considérations potentielles peuvent inclure les niveaux d'alphabétisation, l'emplacement géographique, la langue française, les groupes d'âge, les compétences en informatique et l'accessibilité, pour n'en citer que quelques-uns.

Adoption d'une approche de conception numérique

Nous nous emploierons à intégrer une conception numérique afin de nous assurer que tous les services actuels et futurs peuvent être disponibles en ligne où et quand les utilisateurs le souhaitent (tous les jours, 24 heures sur 24). Nous rechercherons des occasions de réduire les processus manuels sur papier afin d'améliorer l'efficacité de nos processus internes.

L'information, une ressource essentielle

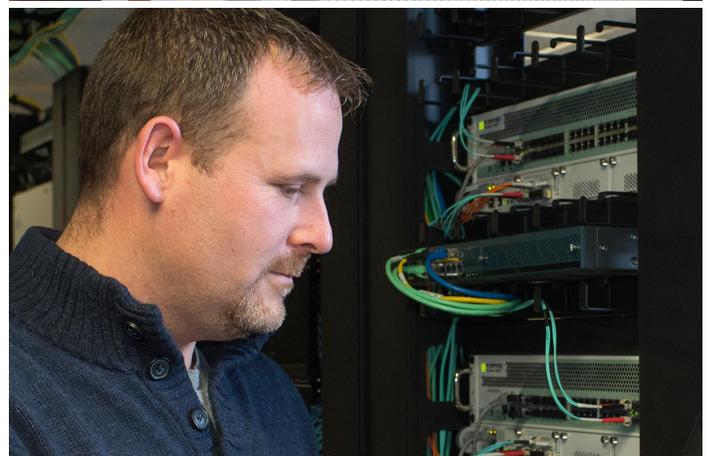
Nous sommes d'avis que l'information est une ressource essentielle qui requiert le même degré d'attention et d'engagement que les ressources humaines et financières. Tous les renseignements et systèmes gouvernementaux sensibles doivent être sécurisés et protégés contre tout accès prohibé ou toute utilisation, divulgation, élimination, modification, perte ou interruption non autorisée. L'information et les données pouvant être librement partagées devraient être ouvertes et mises à disposition du public.

La technologie, partenaire de la réussite

Nous sommes d'avis que l'information et la technologie contribuent à la réussite organisationnelle et sont propices au changement lorsqu'elles sont appliquées efficacement aux procédés opérationnels. L'infrastructure doit pouvoir s'adapter aux activités opérationnelles complexes et diverses du gouvernement, à l'évolution de la conjoncture et aux avancées technologiques, et doit pouvoir fonctionner de manière efficace et en temps utile.

La nécessité d'une approche partagée

Nous sommes d'avis qu'une approche partagée, qui consolide et intègre la planification, la mise en œuvre et le soutien d'initiatives en matière de technologie et de gestion de l'information, permettra de renforcer notre capacité à obtenir les meilleurs résultats possibles avec les ressources à disposition et dans les limites budgétaires.



Leviers ministériels

Il existe dans tous les ministères des facteurs opérationnels communs qui soulignent la nécessité d'élaborer une stratégie relative à la gestion de l'information et à la technologie de l'information pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces leviers découlent des stratégies et plans élaborés par les ministères pour appuyer l'orientation du gouvernement comme décrite dans le discours du Trône de 2017.

Les ministères se tournent de plus en plus vers l'innovation et la modernisation des systèmes pour améliorer les procédés opérationnels dans les limites budgétaires. Les systèmes d'information et de technologie du gouvernement doivent s'adapter et évoluer pour répondre aux nouveaux besoins des ministères.

Les ministères veulent trouver de meilleurs moyens de fournir les services que veulent les citoyens, dont ils ont besoin et auxquels ils peuvent facilement avoir accès. Il ne devrait pas être difficile pour les citoyens et les entreprises de s'orienter dans les méandres gouvernementaux ou les structures administratives pour accéder à des services. Nous visons à fournir aux citoyens des services plus efficaces et plus facilement accessibles par l'intermédiaire de plusieurs canaux, y compris en ligne.

Le gouvernement compte sur l'information pour prendre des décisions éclairées et faire rapport aux citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard. Les

ministères ont déterminé la nécessité d'une approche organisationnelle pour assurer la collecte et l'utilisation de données afin d'en garantir la qualité, de réduire les obstacles au partage de données et d'intégrer l'utilisation d'outils d'analyse et de reddition de comptes.

Le gouvernement collabore avec les organisations, les partenaires, les citoyens, les entreprises et le monde. De multiples canaux de communication sont nécessaires pour informer, promouvoir, distribuer et partager l'information, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Le gouvernement s'est engagé à être ouvert et transparent, et à offrir aux citoyens et aux entreprises un accès aux données détenues par le gouvernement. Le gouvernement s'engage également à assurer la sécurité et la protection des données sensibles. Il est important de veiller à ce que seules les personnes appropriées aient accès aux données pertinentes, comme l'exigent leurs tâches.

La technologie elle-même peut être considérée comme étant la partie la plus facile. Cependant, la coordination et la mise en œuvre des systèmes peuvent s'avérer difficiles. Le succès a son point de départ dans la planification visant à définir les orientations d'une approche cohérente en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information au sein du gouvernement.



Thèmes stratégiques

Cinq thèmes stratégiques guident cette Stratégie de gestion de l'information et de technologie de l'information. Ces thèmes découlent des orientations stratégiques du gouvernement, des principes directeurs du CCSMGIT et des facteurs opérationnels collectifs cernés dans les plans ministériels.

Thème stratégique 1 : Gouvernement numérique

Nous déployons des efforts pour être un gouvernement numérique.

Les progrès de la technologie numérique offrent au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard la possibilité d'améliorer la prestation de ses services aux citoyens et aux entreprises. Les tendances numériques améliorent la qualité des services à la clientèle du secteur public. L'adoption d'une approche de conception numérique permettra de garantir que les services gouvernementaux exploitent les plateformes en ligne et la technologie libre-service, et de transformer la façon dont les citoyens et les entreprises interagissent avec le gouvernement. Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes et des services, il est essentiel d'accorder la priorité aux besoins des citoyens afin de veiller à ce qu'ils soient offerts de façon simple, moderne, efficace et optimisée pour la voie numérique, et disponibles n'importe quand, n'importe où et sur n'importe quel appareil.²

Aujourd'hui, un citoyen qui souhaite renouveler son immatriculation de véhicule à moteur peut choisir de se rendre dans les locaux d'un centre Accès Î.-P.-É. pendant les heures de bureau, et un représentant du service à la clientèle traitera son renouvellement, acceptera son paiement et fournira sa nouvelle immatriculation en personne. Un citoyen peut aussi souhaiter renouveler son immatriculation en dehors des heures normales de bureau à son domicile ou dans un café, en utilisant le service de renouvellement en ligne, en libre-service, et en faisant acheminer sa nouvelle immatriculation à l'adresse de son domicile. Le gouvernement développe actuellement plus de capacités numériques afin de permettre aux citoyens et aux entreprises d'accéder à un plus grand nombre de services, comme il leur convient. Les ministères devront incorporer la conception numérique dans la planification des programmes et des services pour permettre un accès accru en tout temps et en tout lieu.

¹ William D. Eggers et Joel Bellman. 2015. The Journey to Government's Digital Transformation. Deloitte Insights. <https://www2.deloitte.com/insights/us/en/topics/digital-transformation/digital-transformation-in-government.html?id=gx:2el:3dc:dup1081:eng:fed>

² Plan stratégique de la gestion de l'information et de la technologie de l'information du gouvernement du Canada 2017-2021

Thème stratégique 2 : Innovation et modernisation

Nous innovons et modernisons au sein du gouvernement.

L'innovation et la modernisation de l'infrastructure technologique provinciale font en sorte que la fonction publique dispose des outils nécessaires pour soutenir les collectivités et le développement économique de l'Île. Le gouvernement continuera d'innover en faisant appel aux technologies nouvelles et émergentes et aux tendances ayant comme effet de se traduire par des gains d'efficacité et une meilleure prestation des services. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard continuera d'actualiser et de maintenir les ressources liées

aux applications et à l'infrastructure technologique pour s'adapter aux activités opérationnelles diverses et complexes du gouvernement.

Les nouvelles technologies permettent aux employés de l'administration publique de s'acquitter de leurs tâches là où ils assurent une prestation directe des services aux citoyens, à l'hôpital, sur le terrain, chez leurs clients ou sur la route, au lieu d'être contraints d'accéder aux systèmes et aux données à partir du bureau.

Thème stratégique 3 : Données et renseignements

Nous considérons les données et les renseignements comme des actifs devant être protégés et exploités de manière appropriée par le gouvernement.

L'information est une ressource essentielle qui influence toutes les orientations stratégiques du gouvernement. Les ministères doivent accroître leur conformité aux pratiques de gestion des documents en matière de conservation et d'élimination des renseignements électroniques créés par le gouvernement et s'assurer que leur capacité de stockage est suffisante. Le gouvernement maintiendra les applications, l'infrastructure, les outils et les pratiques permettant aux ministères d'accéder aux données et de les analyser. Compte tenu du fait que les données constituent l'un des actifs les plus importants du gouvernement, les parties prenantes tireront parti d'y accéder rapidement et efficacement. Dans le cadre des limites législatives, le partage des données entre ministères et partenaires gouvernementaux viendra en appui aux décisions fondées sur des données probantes

et permettra au gouvernement de rendre compte au public. Le gouvernement s'est engagé à l'égard des données ouvertes et à la mise en place d'une plateforme où les ensembles de données sont librement partagés.

Une grande partie des renseignements fournis par le gouvernement sont généralement générés et distribués par des experts ou des représentants gouvernementaux, et peuvent être dans des formats difficiles à utiliser par le public. Alors que le gouvernement prend des mesures pour accroître la transparence et l'ouverture, des données supplémentaires seront publiées en ligne dans des formats permettant à quiconque de les analyser et de générer leurs propres renseignements.

Thème stratégique 4 : Sécurité et protection de la vie privée

Nous accordons une grande importance à la sécurité et à la protection de la vie privée.

La sécurité et la protection de la vie privée constituent une priorité fondamentale pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Les attentes des citoyens en ce qui a trait à la sécurité de leurs données sont très élevées, et les efforts de protection contre les cybermenaces constituent une priorité absolue. Le gouvernement continuera de maintenir et de mettre en œuvre des outils et des pratiques permettant de protéger les actifs de données et les systèmes technologiques.

Aujourd'hui, de plus en plus, les citoyens confient leurs renseignements électroniques aux institutions financières, à des sites pour les achats, aux médias sociaux et aux services gouvernementaux entre autres. L'utilisation accrue de ces possibilités augmente les risques de cyberattaques et de vols d'identité. Le gouvernement fait appel à de nombreuses approches pour protéger les données des citoyens hébergées par le gouvernement, notamment la sensibilisation et la mise en œuvre de mesures de sécurité.

Thème stratégique 5 : Gouvernance participative

Nous avons besoin d'une gouvernance participative pour la gestion de l'information et la technologie de l'information.

La gouvernance de la technologie de l'information consiste à mettre en place des processus garantissant une utilisation efficace de la technologie de l'information, ainsi qu'une évaluation, une sélection, une hiérarchisation et un financement efficaces des investissements concurrents en TI. La gouvernance consiste également à mettre en place des structures de responsabilisation afin de garantir la prestation des services de la manière la plus efficace possible. En adoptant une approche coordonnée de la gouvernance, les stratégies et les objectifs opérationnels permettront de tirer le meilleur parti des initiatives en matière d'information et de technologie. Le gouvernement veillera à ce que ses investissements en matière d'information et de technologie bénéficient d'économies d'échelle, démontrent leur valeur et soient durables.

Au fil des années et au fur et à mesure de la mise en place des systèmes informatiques par le gouvernement, ceux-ci étaient souvent confinés dans un seul ministère qui assurait la collecte et l'utilisation des données. Cette approche a entraîné une duplication des données et un partage restreint de ces données avec d'autres ministères fournissant des services aux mêmes citoyens. Les citoyens peuvent fournir les mêmes renseignements au gouvernement chaque fois qu'ils accèdent à un service. Une meilleure prise de décision relative aux investissements en matière de technologie de l'information à l'échelle gouvernementale signifie que nous réduirons le double emploi, augmenterons l'intégration des systèmes et le partage des données, procéderons à de meilleurs investissements organisationnels et améliorerons la satisfaction de la clientèle.

Objectifs stratégiques

Cette stratégie cerne un certain nombre d'objectifs qui viendront en appui aux orientations stratégiques du gouvernement. Selon les stratégies et les plans élaborés par les ministères, chaque objectif correspond à un ou à plusieurs des cinq thèmes principaux de la présente stratégie et vient en appui à la direction générale du gouvernement.

Pour une liste complète des objectifs et de la manière dont ils correspondent à nos cinq thèmes stratégiques, il suffit de se reporter aux objectifs stratégiques décrits à la page suivante.

Évaluer notre réussite

La liste de nos objectifs stratégiques servira également à mesurer nos réalisations au cours des deux prochaines années. Le succès de cette stratégie nécessitera la mobilisation de tous les ministères du gouvernement. La stratégie sera considérée une réussite si les ministères se mobilisent et prennent des mesures concrètes pour mettre en œuvre des initiatives qui sont conformes et qui contribuent à nos objectifs stratégiques. À l'approche de la deuxième année de ce plan, nous évaluerons les objectifs stratégiques pour déterminer s'ils ont été réalisés, s'ils sont en cours d'exécution ou s'ils n'ont pas été commencés.



Drone SIG utilisé en agriculture



Utilisation des médias sociaux



Infrastructure technologique



Portail de données ouvertes

Placer les Insulaires au cœur des décisions

Principes directeurs

*Approche axée sur le citoyen, un facteur déterminant
Adoption d'une approche de conception numérique
L'information, une ressource essentielle
La technologie, partenaire de la réussite
La nécessité d'une approche partagée*

Gouvernement numérique

Innovation et modernisation

Données et renseignements

Sécurité et protection de la vie privée

Gouvernance participative

N°	Objectifs stratégiques	Thèmes stratégiques				
1	Veiller à ce que les plans des ministères définissent la façon dont sont utilisées la gestion de l'information et la technologie de l'information dans l'atteinte de nos objectifs	•	•	•	•	•
2	Définir les relations et les responsabilités partagées dans la gestion de l'information et la technologie de l'information	•	•	•	•	•
3	S'assurer que les initiatives nécessitant l'approbation du Conseil du Trésor respectent les processus de priorisation et le cadre de gouvernance	•	•	•	•	•
4	S'assurer que tous les systèmes partagés ont un comité d'encadrement opérationnel actif afin de prioriser les efforts conformément à la stratégie	•	•	•	•	•
5	Chercher à intégrer et à consolider les systèmes gouvernementaux aux fins de partage de la technologie	•	•	•	•	•
6	Mettre activement à profit les accords commerciaux en mettant l'accent sur le Protocole d'entente des provinces de l'Atlantique sur les marchés publics et établir des partenariats avec d'autres administrations afin de réaliser des économies d'échelle	•	•	•	•	•
7	Explorer les nouvelles technologies et suivre les tendances futures avec les experts de l'industrie	•	•	•	•	•
8	S'assurer de faire appel aux évaluations des facteurs relatifs à la vie privée et aux évaluations des risques lors de la mise en place ou de la modification des systèmes	•	•	•	•	•
9	Jeter les bases d'une approche commune de la gestion des identités numériques	•	•	•	•	•
10	Mettre en œuvre un projet de veille stratégique pour améliorer l'accès à des données de qualité et à des outils d'analyse de données	•	•	•	•	•
11	Soutenir le perfectionnement du personnel relativement à la nouvelle technologie et explorer de nouvelles méthodes de formation, comme les possibilités d'apprentissage en ligne	•	•	•	•	
12	Accroître la conformité des pratiques de gestion de l'information, y compris la gestion électronique des documents	•	•	•	•	•
13	Augmenter la transparence et la responsabilisation en fournissant aux citoyens des renseignements et des données ouvertes	•		•	•	
14	Améliorer la collecte et le partage de renseignements entre partenaires, le cas échéant	•	•	•	•	
15	Continuer à mettre en œuvre des stratégies et des outils pour sécuriser les systèmes, organiser les données et protéger les renseignements		•		•	•
16	Accroître l'utilisation des services en ligne, des sites Web et des médias sociaux pour communiquer et collaborer avec les partenaires	•	•	•		
17	Élargir l'accès des citoyens, des collectivités et des entreprises aux services Internet haute vitesse dans l'ensemble de l'Î.-P.-É.	•	•			
18	Mettre en place et moderniser les systèmes pour améliorer la prestation de nos programmes et services	•	•			
19	Développer des technologies de communication mobile afin de favoriser une plus grande souplesse dans notre travail auprès des citoyens et des entreprises	•	•			
20	Consulter les citoyens et les entreprises dans le cadre de procédures de refonte par des employés du secteur public afin d'intégrer une approche de conception numérique	•	•			
21	Augmenter nos capacités d'analyse de données afin de soutenir les décisions, politiques et pratiques fondées sur des données probantes			•	•	

